

DECISION DU PRESIDENT N° D2021-87

Objet : Supports pédagogiques du Programme d'accompagnement aux Achats Circulaires et Solidaires, à destination des collectivités métropolitaines

Le Président de la Métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu l'élection du Président de la Métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu la délibération CM2020/07/20/04 du Conseil de la Métropole du 20 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions dans les domaines limitativement énumérés parmi lesquels « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services, et de travaux d'un montant inférieur aux seuils communautaires applicables aux collectivités territoriales en vigueur ainsi que toute décision concernant leur avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

Vu la délibération CM2017/12/08/05 du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 8 décembre 2017 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement économique, social et culturel,

Vu l'arrêté n°2021-136 du 29 juillet 2021 portant délégation de signature à Nathalie Van Schoor, Directrice Générale Adjointe,

Considérant la volonté de la Métropole de gagner en visibilité auprès des collectivités métropolitaines en matière de commande publique circulaire et solidaire,

Considérant la nécessité pour la Métropole de bénéficier de prestations de service de conception de documents pédagogiques sur la commande publique circulaire et solidaire, sous forme de vidéos motion design et autres formats web, en vue d'accompagner les collectivités métropolitaines dans l'amélioration de l'empreinte environnementale et sociale de leurs achats,

Considérant qu'au terme d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-8 du code de la commande publique, l'offre de la société Your-Comics a été retenue,

DECIDE

Article 1 : La conclusion du marché relatif à la réalisation de supports pédagogiques du Programme Achats Circulaires et Solidaires, à destination des collectivités métropolitaines, avec la société Your-Comics, sis 86 bd de Magenta, 75010 Paris, pour un montant forfaitaire de 39 950,00 € HT et ce pour une durée de 6 mois.

Article 2 : La dépense sera imputée au budget 2021, chapitre 011.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le Trésorier

Par ailleurs notification en est faite au prestataire.

Fait à Paris, le **24.08.2021**

Pour le Président et par délégation,

Nathalie VAN SCHOOR
Directrice Générale Adjointe

